



Bourses Fernand Braudel-IFER INCOMING

Présentation

La Fondation Maison des sciences de l'homme et ses partenaires offrent des bourses de recherche postdoctorale en sciences humaines et sociales d'une durée de 9 mois dans le cadre de son programme « Fernand Braudel-IFER » (International Fellowships for Experienced Researchers), soutenu par la Commission européenne (Programme Action Marie Curie – COFUND – 7ème PCRD).

Ce programme est également financé par la FMSH, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction des relations européennes et internationales et de la coopération), la Fondation Fritz Thyssen (Cologne), l'université de Princeton (Etats-Unis), l'université LUISS Guido Carli (Italie), l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), l'Ecole Centrale Paris, l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire - ministère de la Défense) et la fondation Bruno Kessler (Italie), les Labex Corail, DynamiTe, Hastec, ICCA, IDGM+, IEC, IPOPS, labexMed, MiChem, OBVIL, OT-med, Resmed, Tepsis et TransferS. Ce programme est aussi mis en œuvre en coopération avec le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD).

Le programme Fernand Braudel-IFER se décline en deux volets :

1. Programme Fernand Braudel-IFER incoming

Ce programme est destiné à des séjours en France (pour des chercheurs appartenant à un centre de recherche basé à l'étranger) ; il s'adresse à des candidats en provenance du monde entier qui souhaitent réaliser un séjour de recherche en France. Les candidats postulent exclusivement à des bourses thématiques, proposées par des institutions et des Labex (« laboratoires d'excellence »).

Consulter l'[appel à candidatures pour les bourses Fernand Braudel IFER incoming de mars 2014](#).

2. Programme Fernand Braudel-IFER outgoing

Ce programme de séjours en Europe (pour des chercheurs appartenant à un centre de recherche en France) s'adresse à des candidats résidant en France qui souhaitent réaliser un séjour de recherche dans un autre pays européen ([membre de l'Union européenne ou associé au FP7](#)).

Consulter l'[appel à candidatures pour les bourses Fernand Braudel IFER outgoing de mars 2014](#).

Programme Fernand Braudel-IFER INCOMING

1- Appel à candidatures

Le programme Fernand Braudel-IFER offre des bourses post-doctorales à des chercheurs en sciences humaines et sociales qui souhaitent effectuer une mobilité internationale. Le programme Fernand Braudel-IFER *incoming* est destiné à des chercheurs étrangers qui souhaitent effectuer des séjours de recherche en France.

Ces séjours doivent permettre aux candidats sélectionnés :
de réaliser un projet de recherche individuel au sein d'un laboratoire d'accueil
de s'insérer dans des réseaux scientifiques français et européens
d'établir des coopérations durables entre leur institution d'origine et l'établissement d'accueil.

Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles.
Une approche interdisciplinaire de la problématique de recherche proposée est encouragée.

La bourse a une durée de neuf mois (des aménagements du séjour sont toutefois possibles s'ils se justifient scientifiquement)
Les boursiers doivent commencer leur séjour de recherche au maximum 6 mois après l'obtention de la bourse.

Le montant de l'allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses d'hébergement et de séjour est de 2 000 € (euros). Les frais d'assurance médicale sont pris en charge pour les chercheurs accueillis en France. Les frais de voyage (aller-retour) respectivement entre le pays d'origine et la France sont pris en charge.

2- Eligibilité

1-Les candidats doivent **résider à l'étranger** et être affiliés à une institution de recherche étrangère (université, académie des sciences, ou autre organisme de recherche).

2-Les candidats peuvent être de toute nationalité, mais ne doivent pas avoir résidé ou avoir mené leur activité principale (travail, études, etc.) en France pendant plus de 12 mois dans les trois ans précédant la soumission de la candidature.

3-Les candidats doivent être **titulaires d'un doctorat** (ou d'une qualification équivalente) à la date du dépôt de candidature (thèse soutenue).

4-Les candidats peuvent soumettre une candidature au maximum 6 ans après la date de soutenance de la thèse. Des exceptions peuvent être accordées pour certains cas d'interruption de carrière (maternité, maladie, etc.).

5-Les candidats doivent maîtriser une des langues de travail du laboratoire d'accueil; une pratique courante du français ou de l'anglais est souhaitée.

6-Les candidats ne peuvent pas choisir comme laboratoire d'accueil un laboratoire où ils ont déjà été accueillis à un moment ou à un autre de leur parcours scientifique (y compris pendant leur doctorat).

3- Procédure de candidature

Les candidatures se font en ligne, via la plateforme

Les candidatures peuvent être complétées en français ou en anglais.

Composition du dossier :

- 1** Formulaire de candidature (à compléter en ligne)
- 2** Curriculum vitae
- 3** Liste de publications
- 4** Projet de recherche détaillé (de 5 à 8 pages + une bibliographie de 2 pages maximum)
- 5** Copie du diplôme de doctorat
- 6** Résumé de la thèse (2 pages maximum)
- 7** Deux lettres de recommandation émanant de personnalités scientifiques. Les lettres peuvent être dans le dossier de candidature en ligne ou peuvent être envoyées à l'une des deux adresses, soit par email ifer.incoming@msh-paris.fr, soit par la poste : Programme de bourses post-doctorales Fernand Braudel-IFER incoming, FMSH, bureau 328, 190 avenue de France, 75648 Paris Cedex 13, France. Veuillez cocher la case correspondante dans le formulaire en ligne et veillez à ce que les lettres nous parviennent avant la clôture de l'appel à candidatures.
- 8** Lettre d'accueil du responsable de l'institution ou du laboratoire de recherche qui s'engage à accueillir le candidat et son projet pour la durée de la bourse.

Les documents sont à joindre en pièce jointe dans **un seul document** (formats pdf, Word ou Zip exclusivement)

Si vous avez des questions sur la composition du dossier ou la procédure de candidature, n'hésitez pas à nous contacter ifer.incoming@msh-paris.fr ou par téléphone + 33 1 49 54 21 34.

Vous pouvez compléter votre candidature à tout moment pendant l'ouverture de la plateforme, en utilisant les identifiants qui vous auront été assignés.

Lorsque vous aurez validé votre dossier de candidature, vous ne pourrez plus compléter votre candidature. Vous recevrez un accusé de réception qui vous fournira des informations plus détaillées sur la procédure de sélection et les délais prévus.

4- Processus de sélection

- 1** La sélection se fait sur dossier.
- 2** Le processus de sélection se déroule sur une base concurrentielle.
- 3** Chaque candidature est évaluée par 2 experts indépendants et par le comité de sélection.
- 4** Le comité de sélection est composé d'experts français et étrangers.
- 5** Les membres du comité de sélection choisissent les candidats en fonction de :
 - I. leur compétence scientifique et le curriculum académique
 - II. la qualité et de la faisabilité de leur projet scientifique
 - III. la complémentarité entre le projet et les travaux de recherche réalisés dans le laboratoire d'accueil choisi
 - IV. les lettres de recommandation
- 6 Calendrier** : deux appels par an, en mars et en septembre.

Le comité de sélection se réunit en juin (pour l'appel de mars) et en décembre (pour l'appel de septembre).

Les résultats sont envoyés aux candidats en juillet pour l'appel de mars et en janvier pour l'appel de septembre.

5- Statut et obligations du boursier

La FMSH s'assure que les boursiers travaillent dans un environnement propice à la réalisation de leur projet de recherche.

Les candidats sélectionnés ont le statut de « **boursier post-doctoral de la FMSH** »; **il ne s'agit pas d'un contrat de travail mais d'une bourse**. Cette bourse est non imposable.

Les **boursiers *incoming*** sont affiliés à deux institutions :

1-un laboratoire d'accueil (à Paris ou dans une autre ville française), choisi par le boursier en adéquation avec son projet. Le laboratoire d'accueil (université, CNRS ou MSH appartenant au Réseau national des MSH) fournit au boursier une infrastructure de travail, l'intègre dans ses équipes et l'assiste dans ses recherches.

2-à la FMSH, le boursier bénéficie en même temps du statut de chercheur invité à la FMSH. Ce statut lui donne accès aux infrastructures de la FMSH (bibliothèque, internet Wifi) et lui permet de participer aux activités scientifiques de la Fondation. La FMSH facilite par ailleurs l'accès de ses chercheurs invités aux autres infrastructures scientifiques à Paris ou en France (centres de recherche, bibliothèques, archives, musées, etc.).

L'attribution de cette bourse est soumise aux conditions suivantes :

- être présent pendant toute la durée de la bourse dans le laboratoire d'accueil.
- informer obligatoirement la FMSH si pour une raison ou une autre (maladie, impossibilité de se rendre dans le pays d'accueil, raisons professionnelles, etc.) le séjour est interrompu.
- remettre un rapport d'activités (3 pages) et un Working Paper (WP) à la fin du séjour (suivant la procédure commune de publication des [Working papers de la FMSH](#)).
- mentionner le soutien accordé par la FMSH et la Commission Européenne - Programme Action Marie Curie dans toutes les publications résultant des recherches effectuées dans le cadre de ce programme.
- s'engager à respecter les règles de la « Charte européenne des chercheurs », (<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/europeanCharter>)